

Permettez-moi de vous citer d'autres faits. Quelques-uns trouveront peut-être cuisant que je leur rappelle ces souvenirs, mais il le faut. Pendant dix-huit ans nous avons supporté les effets de cette abominable loi et il est compréhensible que les victimes s'indignent encore en en parlant.

En 1882, les libéraux déposèrent 131,618 suffrages et les conservateurs 132,615, dans toute la province y compris Toronto. La supériorité de nos adversaires ne dépassait donc guère un tiers de 1 pour 100, et cependant ils élirent 55 députés contre nous qui ne pûmes nommer que 37 députés. Voilà quelle fut la conséquence de la loi de remaniement dès sa première application. C'est-à-dire près de 2 pour 100 de plus que nos adversaires qui néanmoins envoyèrent au Parlement 44 députés, tandis que le parti libéral n'en eut que 40. En 1900, les urnes reçurent 193,417 bulletins libéraux et 199,138 conservateurs, qui donnèrent 55 députés conservateurs et 37 députés libéraux.

Voilà ce que nous avons souffert par le fait de la loi de remaniement. On l'avait reproduite de la législation américaine, et cela a été un fait déplorable. Ceux qui ont tenté de justifier l'importation de pareil système ont dit que sir Oliver Mowat a exécuté lui aussi un remaniement des circonscriptions électorales. Eh bien, je puis dire sans crainte que jamais je n'ai approuvé devant les électeurs, dans cette enceinte ou ailleurs les actes de l'honorable Oliver Mowat ayant le caractère d'un recoupage électoral.

L'honorable M. LOUGHEED : L'honorable sénateur, qui est muni de données statistiques, voudrait-il nous indiquer les résultats du dernier remaniement dans les élections générales de 1904 ?

L'honorable M. McMULLEN : Je n'ai pas ces chiffres devant moi. Ce remaniement n'a fait que remettre les choses dans leur premier état. Ça été un remaniement pour faire disparaître le remaniement.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Quelle relation y a-t-il entre ces observations et la question de revision de la constitution du Sénat ?

L'honorable M. McMULLEN : Je discute la question de revision et je développe les observations faites par le ministre du Commerce.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : L'honorable sénateur ne développe pas, il tente de justifier ces observations.

L'honorable M. McMULLEN : Notre honorable collègue cherchait de quelle manière on pourrait donner à chaque parti une juste représentation au Sénat, et à ce propos il fit allusion à cette inique loi de recoupage de 1882 et il donna les motifs de sa condamnation de cette loi. C'est ce que je fais, et j'ai rappelé que nous l'avions empruntée à la législation américaine, avec d'autres lois aussi mauvaises ; mais j'espère que nous ne recommencerons plus à cet égard.

Au sujet de l'agitation pour la réforme du Sénat commencée en 1882, aussitôt après l'adoption de cette loi que le Sénat a votée en une demi-heure, tous les sénateurs qui faisaient partie du Sénat à cette époque savaient parfaitement que c'était une loi dont le but était de décapiter les députés libéraux dans la province d'Ontario. Et pourtant le Sénat a voté cette loi en une demi-heure, et nous avons là la meilleure preuve possible que ce corps était l'obéissant serviteur du parti alors au pouvoir. Il ne faisait que sanctionner ce que l'autre Chambre avait fait. Il a tout approuvé sans hésitation.

L'honorable M. POWER : Je demande pardon à l'honorable sénateur. Je croyais que l'honorable David Mills avait, avant cette époque, proposé de changer le mode de nomination des sénateurs ?

L'honorable M. McMULLEN : Je ne sais pas ce qu'a pu proposer M. Mills concernant la réforme du Sénat.

L'honorable M. POWER : Je ne puis pas parler avec certitude, mais c'est mon opinion.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : C'est tout juste.

L'honorable M. McMULLEN : A cette époque le parti réformiste d'Ontario, du haut en bas de l'échelle, a vu avec défiance la conduite du Sénat au sujet du "gerrymander", et l'agitation s'est continuée jusqu'à nos jours. Il n'y a aucun doute qu'à la convention qu'il a tenue à Ottawa, avant son arrivée au pouvoir, le parti libéral s'est prononcé en faveur d'une réforme du Sénat. L'honorable ministre du Commerce a tracé